



CCAS

**RAPPORT D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE 2017**

La loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités Territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », précise que les collectivités locales sont soumises à de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière, notamment en accentuant l'information aux administrateurs.

Aussi, le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président, précisant les orientations budgétaires, la présentation de la structure, l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le projet de budget sera présenté au Conseil d'Administration en mars 2017, au préalable il y a lieu d'organiser un débat portant sur les orientations budgétaires. Ce document fera l'objet d'une délibération spécifique invitant les administrateurs à en prendre acte, et sera transmis au Préfet pour le contrôle de légalité.

# Contexte

L'année 2016 a été marquée par de nouvelles contraintes financières fortes : baisse des dotations de l'Etat, hausse de la péréquation.

La création des EPT (Etablissements Publics Territoriaux) qui avait été annoncée comme neutre pour les finances des villes concernées s'est traduite pour le territoire de Paris Ouest La Défense (POLD) par une hausse très importante de la péréquation.

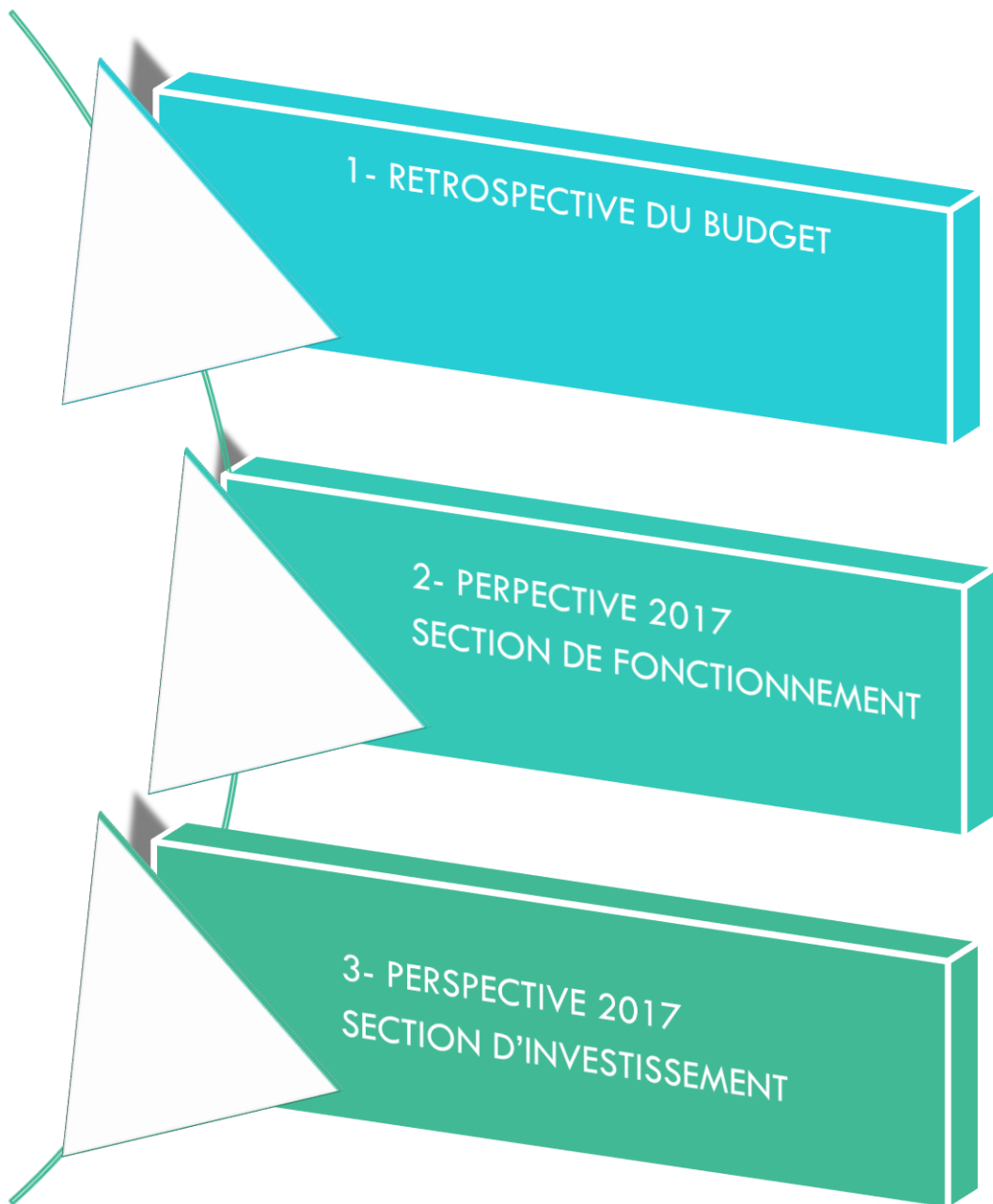
Par ailleurs, la revalorisation du point d'indice de la fonction publique génère un coût de 800 000€ pour la ville de Rueil-Malmaison sur une année pleine.

La note de cadrage élaborée par Monsieur le Maire demande de poursuivre les efforts de rationalisation et demande un effort de -1% sur les budgets de fonctionnement.

Toutefois, le Président du CCAS souhaite maintenir, au plus juste des besoins, l'aide apportée par le CCAS aux populations les plus en difficultés.

C'est dans ce contexte que ce rapport d'orientation budgétaire prévoit des optimisations de certains dispositifs d'aides et la création de nouveaux.

# Sommaire



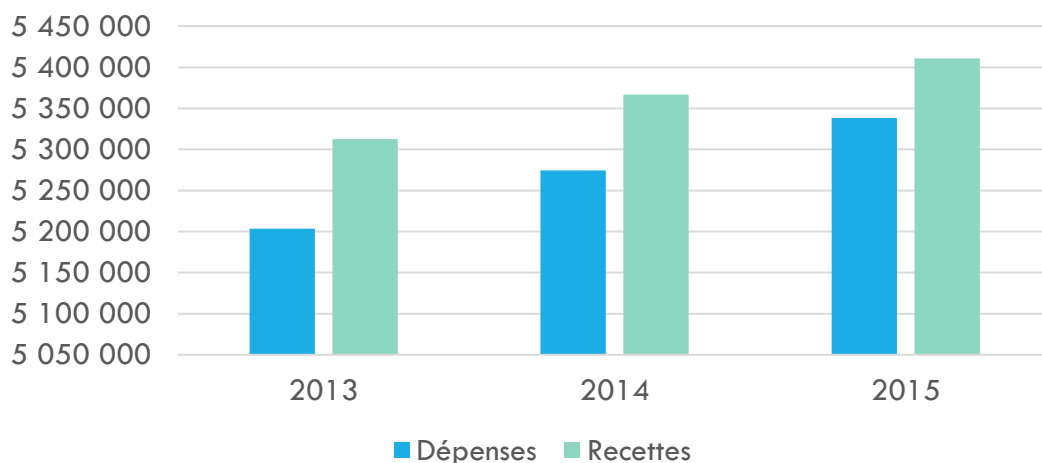
# 1 - RETROSPECTIVE DU BUDGET

Pour rappel, le **budget primitif 2016** du CCAS se composait comme suit

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 661 200€	7 661 200€
INVESTISSEMENT	963 085€	963 085€
TOTAL BUDGET	8 624 285€	8 624 285€

Analyse rétrospective 2013-2015 du **compte administratif**

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT D'EXERCICE
CA 2013	5 203 416,01€	5 312 582,83€	109 166,82€
CA 2014	5 274 496,02€	5 366 568,20€	92 072,18€
CA 2015	5 338 377,98€	5 410 732,78€	72 354,80€

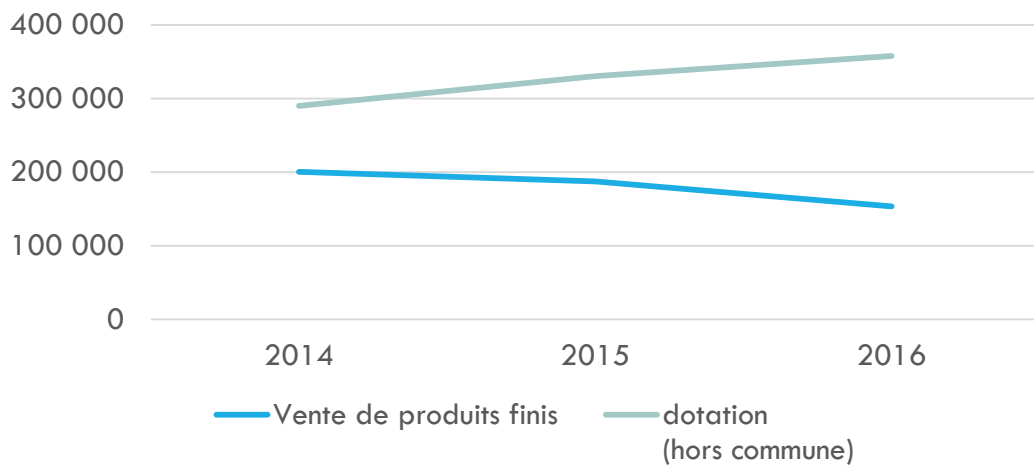


# Analyse rétrospective 2014-2016 du budget primitif

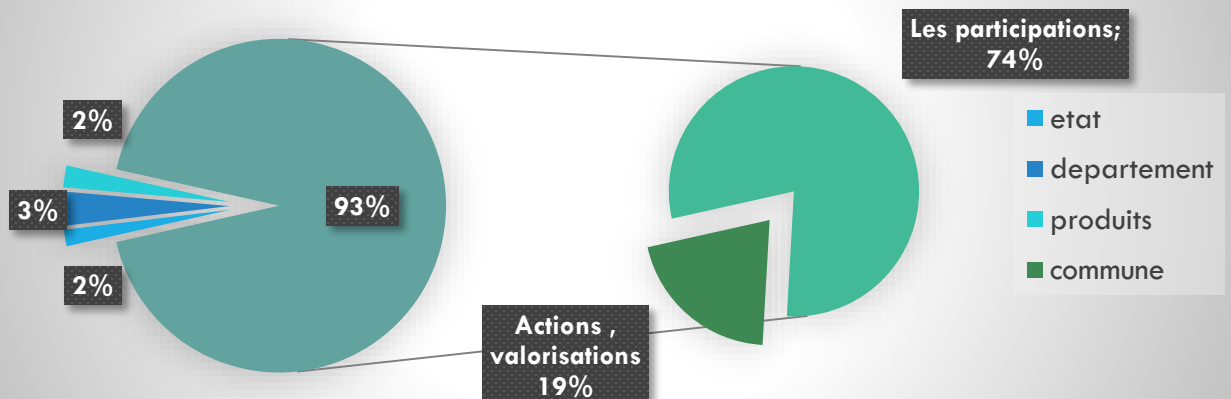
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
	2014	2015	2016		2014	2015	2016
60 - Achat	657 269,49	643 945,00	689 596,00				
61 - Services extérieurs	98 187,45	95 662,00	87 892,00				
62 - Autres services extérieurs	3 927 829,06	4 198 423,00	6 136 745,00				
63- Autres impôts taxe versement assimilés		100,00	50,00				
<b>011 - charges à caractère général</b>	<b>4 683 286</b>	<b>4 938 130</b>	<b>6 914 283</b>	<b>70 - vente de produits finis, prest de serv</b>	<b>200 373</b>	<b>187 370,43</b>	<b>153517</b>
				<i>Subventions</i>			
<b>012 - charges de personnels</b>	<b>297 000</b>	<b>278 805</b>	<b>294 500</b>	Etat	130 000	117 000	117 000
				Département	196 988	213 726	241031
				Commune	4 748 010	4 837 000	6 801 000
				<b>74 - Subvention d'exploitation</b>	<b>5 074 998</b>	<b>5 167 726</b>	<b>7 160 831</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courantes</b>	<b>460 530</b>	<b>384 585</b>	<b>416 567</b>	<b>75 - Autres produits de gestion courantes</b>			
<b>66 - Charges financières</b>	<b>20</b>			<b>76 -Produits financiers</b>			
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>1 100</b>	<b>1 680</b>	<b>850</b>	<b>77 - produits exceptionnels</b>	<b>35 675,18</b>	<b>31 115,00</b>	<b>29 308,63</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES</b>	<b>5 441 936</b>	<b>5 603 200</b>	<b>7 626 200</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES</b>	<b>5 311 046,18</b>	<b>5 386 211,43</b>	<b>7 341 856,63</b>
023- Virement de section d'investissement	34 064			042- Opérations d'ordre de transfert entre section			
68 - Dotation aux amortissement	9 000	30 000	35 000	043- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>43 064</b>	<b>30 000</b>	<b>35 000</b>	<b>TOTAL RECETTE D'ORDRE</b>			
				<b>002- résultat reporté</b>	<b>173 953,82</b>	<b>246 988,57</b>	<b>319 343,37</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 485 000</b>	<b>5 633 200</b>	<b>7 661 200</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 485 000</b>	<b>5 633 200</b>	<b>7 661 200</b>

## 1.1 REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (€)	BP 2014	BP 2015	BP 2016
70- vente de produits finis	200 373	187 370,43	153 517
74 – Dotations et Participations			
Etat	130 000	117 000	117 000
Département	196 988	213 726	241 031
Commune	4 748 010	4 837 000	6 801 000
77- Produits exceptionnels	35 675,18	31 115	29 308,63
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>5 311 046,18</b>	<b>5 386 211,43</b>	<b>7 341 856,63</b>

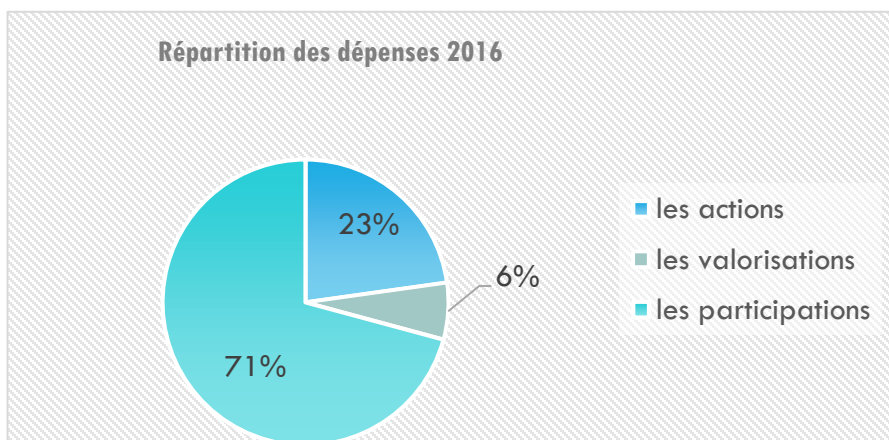
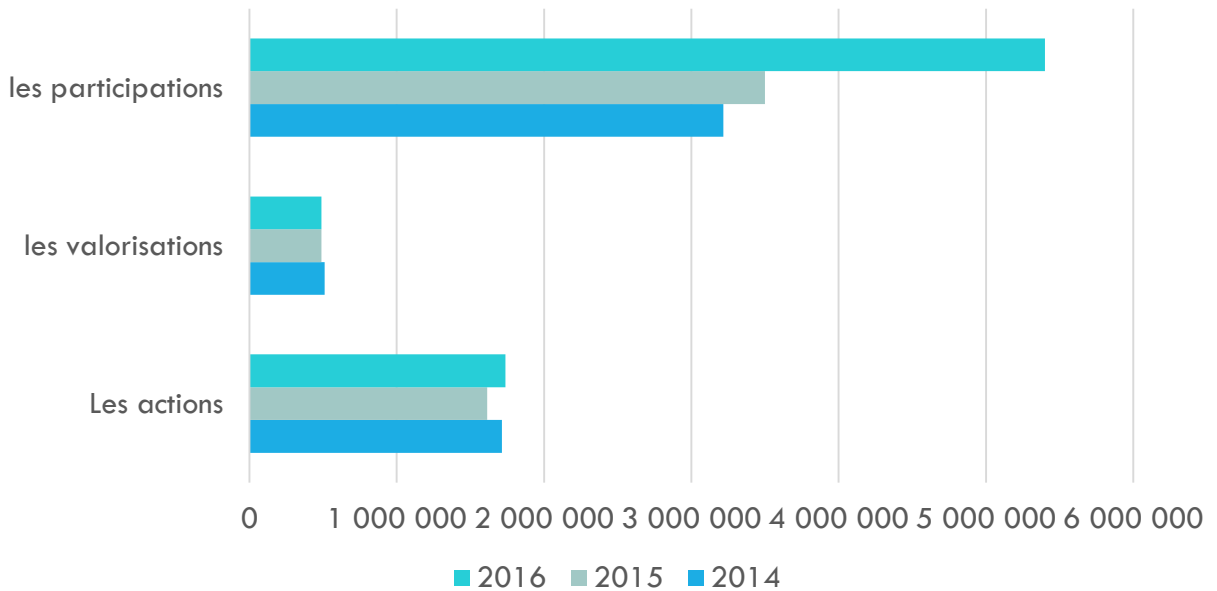


### Répartition des recettes selon les dépenses 2016



## 1. 2 REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2014	BP 2015	BP 2016
Les actions	1 714 426€	1 614 415€	1 737 436€
Les valorisations	510 840€	488 983€	488 764€
Les participations	3 216 670€	3 499 802€	5 400 000€
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>5 441 936€</b>	<b>5 603 200€</b>	<b>7 626 200€</b>





## 2 – PERSPECTIVE 2017

Depuis 2015, les efforts de réduction budgétaire sont poursuivis.

Au regard des optimisations de dispositifs, la subvention de la ville au profit du CCAS pour 2017 serait de :

**SUBVENTION VILLE  
NECESSAIRE**

**6 878 000€**

Cependant, dans un souci de mutualisation de locaux, le CCAS a vendu en 2016 le pavillon Cramail qui lui avait été cédé.

Aussi, la subvention sollicitée auprès de la ville sera en baisse de 800 000€.

**SUBVENTION VILLE  
DEMANDEE**

**6 078 000€**

## 2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### A/ LES DOTATIONS

#### La boussole

2016 – 117 000€  
2017 – 117 000€.

La Boussole propose toute l'année un accueil de jour et un hébergement d'urgence pour 10 personnes sur la période hivernale.

Entre 2014 et 2015, la fréquentation des usagers a augmenté de 10%. La subvention versée reste constante.

L'Etat, via la DRIHL UT 92, participe aux frais liés à l'hébergement d'urgence sur la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

#### L'Espace Insertion

2016 : 205 000 €  
2017 : 220 000€.

Par une convention de partenariat, le Conseil Départemental délègue la gestion et le fonctionnement de l'espace insertion au CCAS. L'espace insertion est chargé d'instruire toutes les demandes d'ouverture de droit au RSA et se charge de l'accompagnement des personnes en Profil 2.

Les demandes de RSA entre 2014 et 2015 ont augmenté de 12,45%

Le département **participe à hauteur de 75%** des dépenses de fonctionnement de l'espace insertion. Sa participation est conditionnée au taux de retour à l'emploi des allocataires suivis.

#### ASLL

2016 : €  
2017 : 42 000€.

Un nouveau partenariat s'installe en 2017 entre le département et le CCAS afin de proposer un accompagnement social lié au logement « ASLL ». Le département **subventionnera 42 000€** du poste de travailleur social dédié à cette fonction.

#### Téléassistance

2016 : 35 131€  
2017 : 38 970€

#### La Téléassistance

Ce dispositif facilite le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

Le coût global estimatif est de 9,20€/mois/abonné

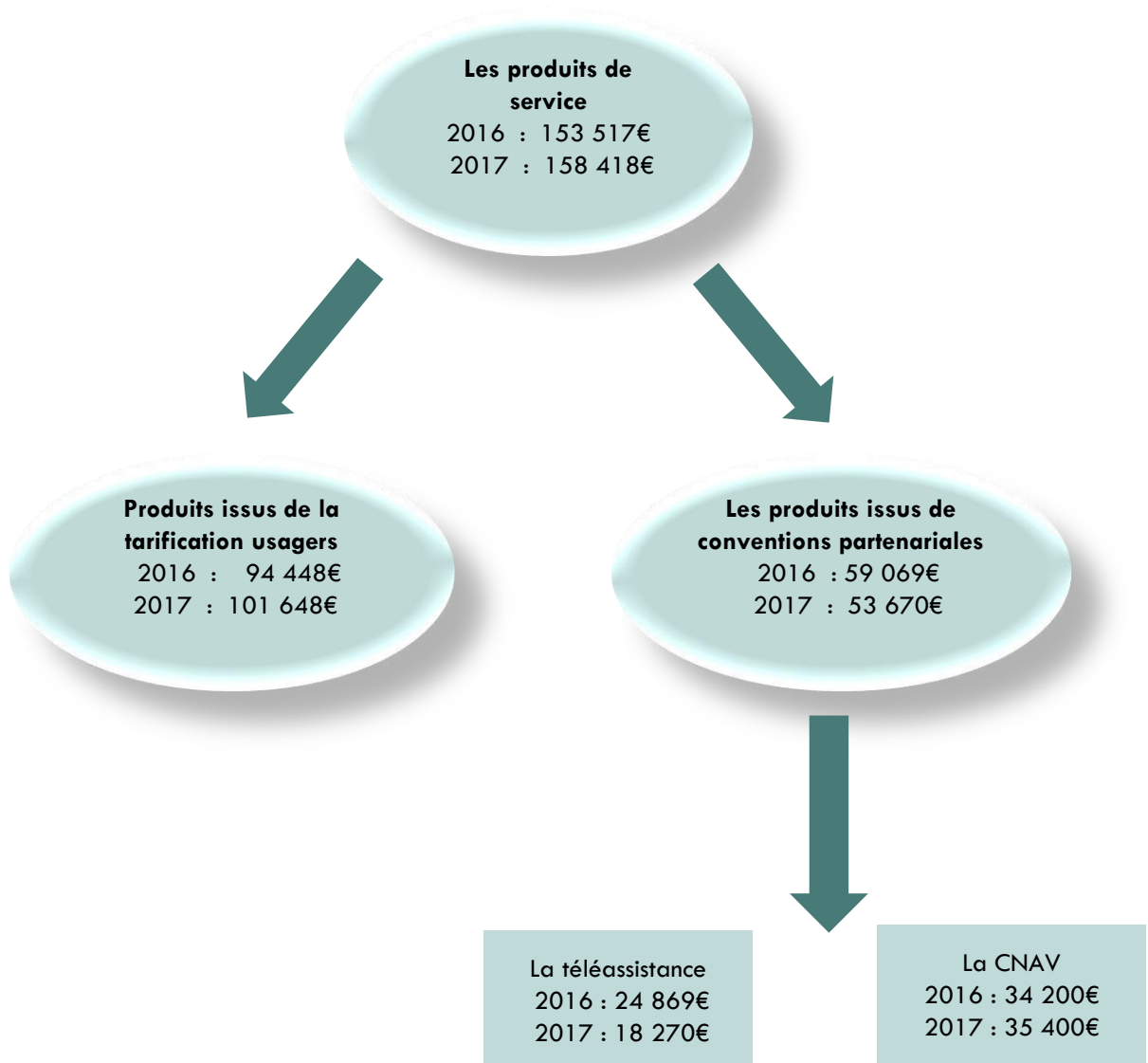
#### Le département participe à hauteur de

- 4,50€/mois pour les personnes non imposables
- 7€/mois pour les personnes imposables

Le solde est à la charge du bénéficiaire (cf produits usagers)

## B/ VENTE DE PRODUITS FINIS

Les produits de service proviennent à 60 % des activités du forum seniors. En juillet 2015, dans un souci d'équité, la grille des quotients seniors a été révisée, 3 nouvelles tranches tarifaires ont été créées.



## 2.2 - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Des économies réalisées sur certains postes de fonctionnement :  
mutualisation de locaux, marché publics, modes de communication ...**

**Permettent d'envisager de nouvelles actions pour répondre aux besoins de  
la population**

### Les Participations

2016 : 5 380 000€

2017 : 5 290 000€

Depuis septembre 2016, dans le cadre de la nouvelle délégation de service publique sur la restauration, le CCAS prend directement en charge les dépenses de restauration Seniors (portage à domicile, Restau-club) et de la Boussole.

La réforme des rythmes scolaires a eu un impact sur les fréquentations des accueils de loisirs et de la restauration scolaire. On constate une hausse majeure des fréquentations entre 2015 et 2016, qui s'est répercutée, de fait, sur le montant des participations versées par le CCAS à la ville.

Les participations permettent de donner une lecture de l'effort social de la ville envers les populations.

**Projet transverse du  
CCAS  
Tout public**

Nouveau Dispositif :

## FAVORISER L'INCLUSION NUMERIQUE

### ➤ Groupe « mes démarches en ligne »

Le multimédia prend de plus en plus de place dans la vie de chacun et l'enjeu est de le rendre plus accessible. Des partenariats seront recherchés.

**Coût : + 5 000€**

## La famille

2016 : 283 250€

2017 : 297 700€

## RENFORCER L'AIDE AUX FAMILLES

### ➤ REFONTE ET HAUSSE DES CHEQUES LIRE

L'accès à la culture est un droit fondamental inscrit dans la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

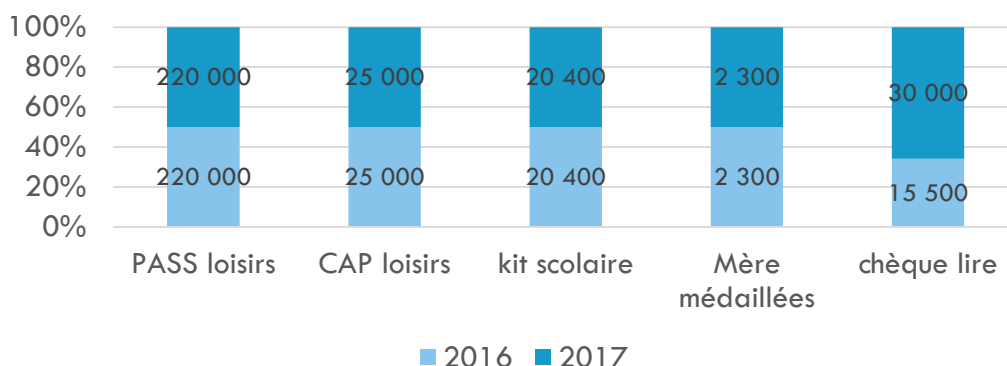
Le dispositif « opération Noël » accorde aux enfants âgés de 6 à 18 ans en tranche 1 et 2 un « chèque lire » d'une valeur de 10€ par famille à laquelle s'ajoute 5€ par enfant

620 usagers bénéficient de ce dispositif soit 51% de la population ciblée.

Afin de renforcer l'utilisation des « chèque lire » il est proposé d'augmenter l'enveloppe dédiée à cette aide afin d'en réviser les critères d'attribution et les modes de communication.

**Coût : + 15 000€**

## Les Aides



### Action Sociale Insertion

2016 : 389 501-€  
2017 : 411 056€.

#### Nouveaux Dispositifs :

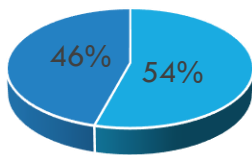
## LUTTER CONTRE LA PRECARITE

### ➤ Epicerie zéro ressource

Le dispositif « épicerie zéro ressource » accorde une aide financière en espèce permettant l'accès à l'épicerie sur 1 ou 2 mois pour les personnes en attente d'une ouverture de droit (RSA, AAH, indemnités journalières, retraite)

**Coût : 5 000€**

2017



- actions
- valorisation

## FAVORISER L'INSERTION

### ➤ Financer des heures d'insertion

**Coût : + 5 000€**

### ➤ Création d'un poste ASLL

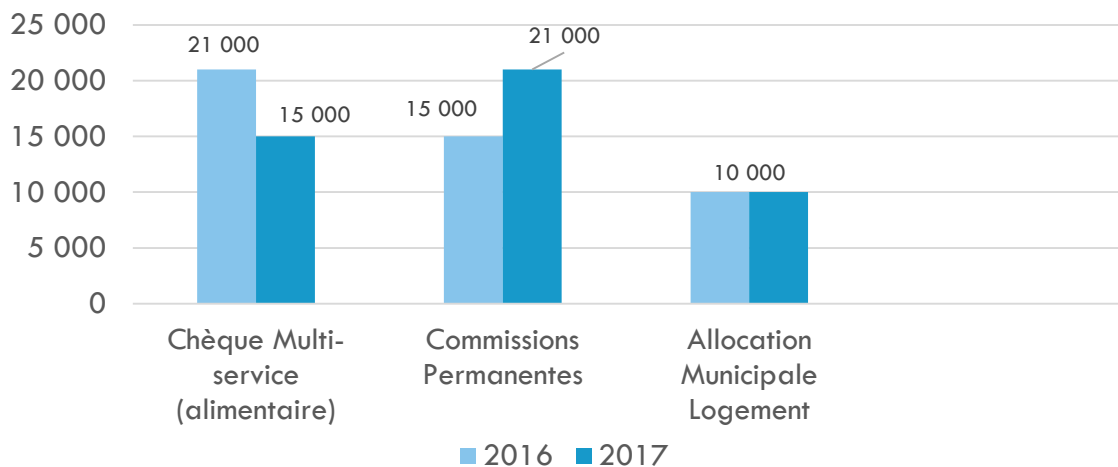
Poste intégralement subventionné par le département

**Coût : +42 000€**

#### Mesures d'économie :

La refonte du marché des « veilleurs de Nuits » sur la boussole

**Coût : - 7 000€**



**La Maison de  
l'Autonomie « MDA »**

2016 : 896 384€

2017 : 906 382€

Refonte de Dispositifs :

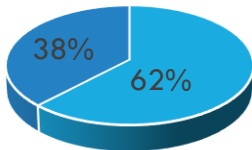
**FAVORISER LE BIEN VIEILLIR**

➤ **Refonte et hausse du smic municipal**

Le SMIC Municipal est une allocation mensuelle destinée aux personnes âgées dont les faibles ressources ne leur permettent pas de disposer d'un revenu suffisant

**Coût : + 20 000€**

2017



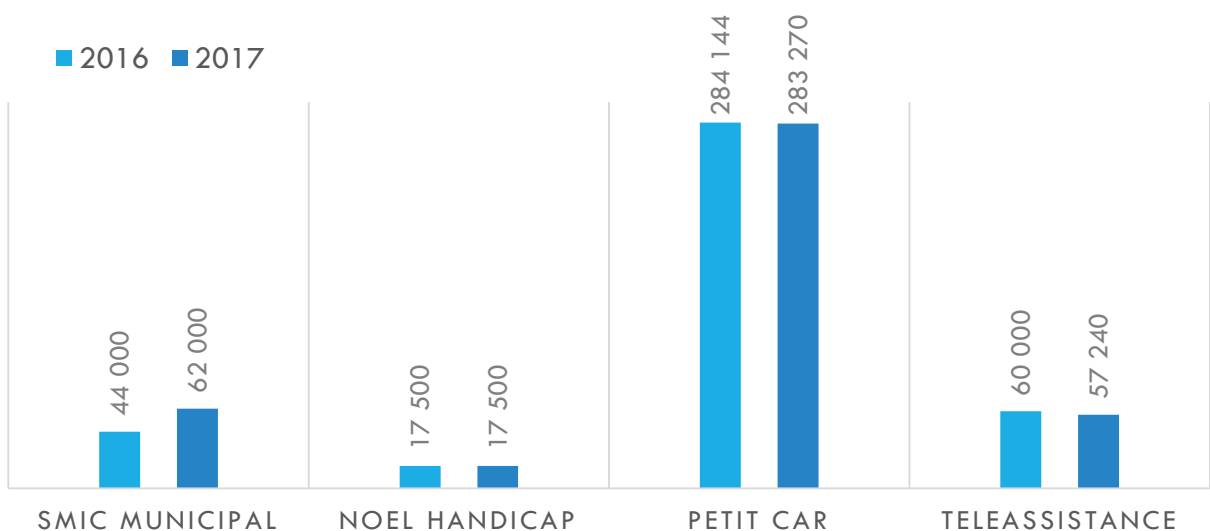
- actions
- valorisation

**LA JOURNEE DU HANDICAP**

➤ **Changer le regard sur le handicap**

Une journée festive, pour changer le regard sur le handicap et partager des expériences autour de jeux et d'animations variées, développer des actions pour dynamiser auprès des citoyens.

**Coût : + 18 000€**



## LE FORUM SENIOR

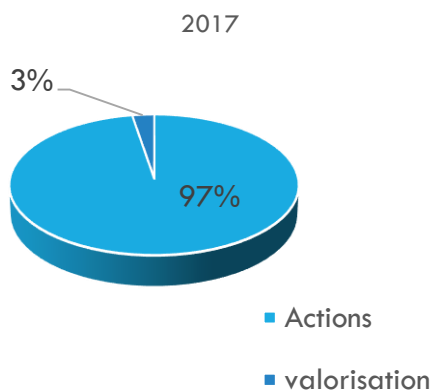
2016 : 304 661€  
2017 : 271 484€.

## LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

### ➤ Mini séjours seniors

Poursuite du voyage des personnes à mobilité réduite, du mini-séjour, tranches ABC et proposition d'un mini-séjour pour tous les seniors. C'est un moyen de lutter contre l'isolement et la solitude des personnes âgées grâce à la dynamique collective créée autour du séjour.

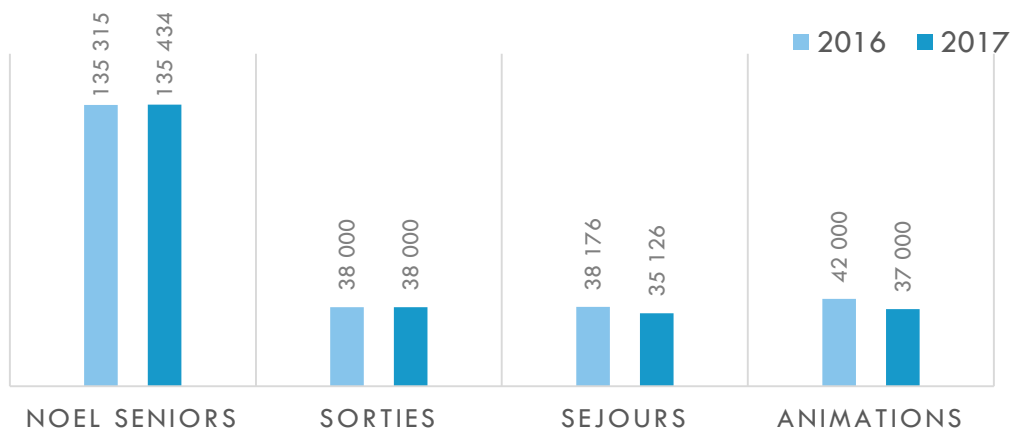
**Coût : Stable**



### **Mesure d'économie :**

**Déménagement du forum senior** pour intégrer les locaux de la maison de l'autonomie : mutualisation des locaux, optimisation de l'espace, renfort du guichet unique

**Coût : - 25 000€**





## 3 SECTION D' INVESTISSEMENT

### A/ RECETTES D'INVESTISSEMENT

**Les recettes d'investissement pour l'année 2017 sont réparties de la manière suivante :**

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), mécanisme qui permet la récupération de la TVA payée au titre de certains investissements réalisés en N-2, qui devrait permettre de percevoir environ 8 000€

L'amortissement des immobilisations devrait s'élever à hauteur de 30 000€. Cette dotation est une opération d'ordre (dépenses de fonctionnement et recette d'investissement)

### B/ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Aménagement de l'accueil pour les administrés (CCAS et MDA)  
    mobilier (fauteuil ou banquette)  
    Matériel Multimédia

Dématérialisation du Conseil d'Administration

Imprévus pour les structures (tels que machine à laver, réfrigérateurs, ventilateurs,)